



Date de la convocation jeudi 3 décembre 2020

DCC 787/12/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à KOESSLER Michèle), RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Mathieu), TAESCH Françoise (à Xavier ULRICH)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. HAMMANN Jean-Georges, Maire de Geiswiller-Zoebersdorf

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Coopération avec l'Office de Tourisme du Kochersberg - Le Beau Jardin : Convention d'objectifs

Le Vice-Président Monsieur Xavier ULRICH, rappelle que par délibération du 30 août 2018 la Communauté de Communes du Pays de la Zorn avait sollicité le concours de l'Office de Tourisme du Kochersberg pour étendre son activité sur le Pays de la Zorn. Une convention d'objectifs lie les deux entités depuis, convention qui prendra fin au 31 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler cette convention et de la faire évoluer pour la rendre tripartite en y intégrant la Communauté de Communes du Kochersberg. Cette évolution marque l'aboutissement de la coopération pleine et entière des deux intercommunalités en matière de tourisme, et implique notamment des évolutions en termes financiers et en termes de représentation au sein de conseil d'administration de l'office de tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les termes de cette convention d'objectifs tripartite entre l'Association pour l'Attractivité et le Tourisme dans le Kochersberg, la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

37 voix pour et 1 abstention (Bernard LIENHARD)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **17 DEC. 2020**

Le Président

